



L'Espagne lance un plan antitabac draconien

Rubrique : actualités - Date : lundi 25 avril 2005

L'AFP signale que le gouvernement espagnol vient d'adopter « un plan anti- tabac draconien interdisant toute publicité sur les cigarettes, sous peine d'amendes pouvant atteindre 600 000 euros, et la vente du tabac aux moins de 18 ans ». D'après le gouvernement, ce projet de loi vise à durcir « l'une des législations les plus permissives de l'UE » sachant que le tabagisme cause « plus de 50 000 morts par an (&) et représente 16% des décès chez les plus de 35 ans ». L'agence qui rapporte que le texte interdit le tabac dans tous les lieux de travail hors zones fumeurs qui pourraient être aménagées, relève qu'il augmente de 16 à 18 ans l'âge légal pour acheter du tabac et rend obligatoire l'apposition d'avertissements sanitaires « Fumer tue » et « interdit aux moins de 18 ans » sur les distributeurs de cigarettes « omniprésent en Espagne ». Soulignant que cette loi, qui entrera en vigueur en janvier 2006, interdit totalement de fumer dans les hôpitaux, centres sportifs couverts, centres commerciaux, centres culturels, l'agence précise que des zones fumeurs pourront être aménagées dans les espaces ouverts des entreprises, les centres pénitentiaires, les aéroports, les gares ou les ports . D'après l'AFP, les amendes qui tiendront compte des ressources des contrevenants, n'excéderont pas 30 euros dans les cas les moins graves mais pourront atteindre 600 euros dans les cas les plus graves notamment pour un bar qui n'avertirait pas ses clients, dès l'entrée, que l'établissement est fumeur